



© Sean Sutton/MAG  
Equipe de démineuses, Cambodge

## Qui sommes-nous ?

La **Campagne Suisse contre les mines antipersonnel** est une organisation faitière composée d'une cinquantaine d'ONGs suisses réunies autour de l'objectif commun d'interdire les mines antipersonnel et autres armes ayant des effets indiscriminés. La Campagne Suisse conduit un **Programme Genre et Action Antimines** qui vise à encourager et soutenir l'intégration de la question du genre dans les politiques, programmes et opérations de l'action antimines. Le programme se concentre sur la recherche et sur des activités de sensibilisation. Il met à disposition des parties intéressées des informations relatives aux questions de genre dans l'action antimines.

## Documentation à l'appui (non exhaustif)

La **Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU** porte sur le genre dans l'action antimines « [...] soulignant que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles ». La problématique est d'ailleurs spécifiquement abordée dans les **Directives de l'ONU sur l'égalité entre les sexes dans les programmes de lutte antimines**, outil important pour les praticiens oeuvrant dans le domaine de l'action antimines dans le monde entier.

## Qu'offre le Programme Genre et Action Antimines ?

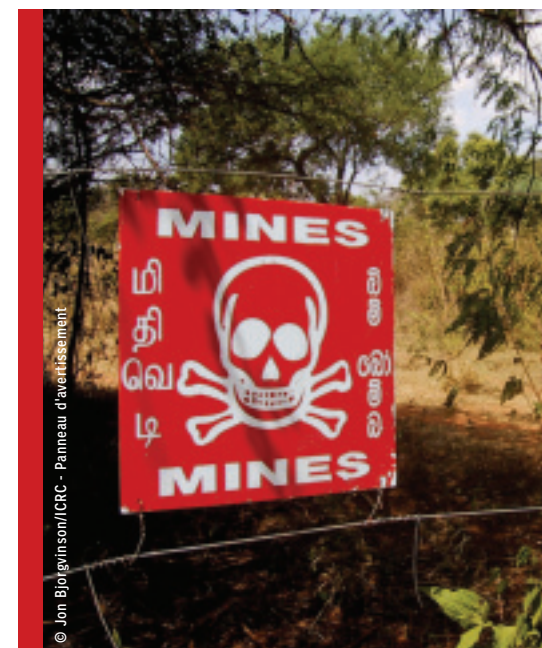
- Un site Internet fournissant des informations sur le genre et l'action antimines ([www.scbl-gender.ch](http://www.scbl-gender.ch))
- Une publication compilant des cas d'études issus de pays affectés par les mines, analysant la problématique à partir d'une perspective genre. Cette publication est disponible sur le site internet
- De la documentation et des outils pour mener des activités de sensibilisation
- Des consultations téléphoniques ou électroniques sur l'intégration d'une perspective genre dans l'action antimines
- Une expertise sur la problématique genre dans l'action antimines
- L'examen de documents et / ou d'événements à partir d'une perspective genre



## Campagne Suisse contre les mines antipersonnel

3 bis, Chemin des Pontets  
1212 Grand-Lancy  
Geneva-Switzerland  
+41 22 8791052  
[info@scbl-gender.ch](mailto:info@scbl-gender.ch)  
[www.scbl-gender.ch](http://www.scbl-gender.ch)

DESIGN BY ÁTTA — OCTOBRE 08



© Jon Bjorgvinson/CRC - Panneau d'avertissement

Genre et Mines  
Antipersonnel  
du Concept à la Pratique

## La publication « Genre et Mines Antipersonnel - du Concept à la Pratique »

Étant donné que les mines antipersonnel ont un impact différent sur les femmes et les hommes et que par conséquent l'aide qui leur est apportée doit être adaptée, la question du genre fait partie intégrante de l'action antimines et ne doit pas être négligée. Afin d'étudier plus avant cette question, la Campagne Suisse contre les mines antipersonnel a publié l'étude « Genre et Mines Antipersonnel - du Concept à la Pratique », qui analyse les efforts de prise en compte de la question du genre dans l'action antimines. Cette étude s'adresse aux personnes travaillant dans le secteur de l'action antimines, à savoir aux décideurs, programmeurs, donateurs, aux organisations opérationnelles, ainsi qu'aux groupes de soutien tels que les organisations de femmes sur le terrain.

Le rapport illustre la problématique genre dans l'action antimines en montrant, au travers de recherches effectuées dans cinq pays, comment l'intégration d'une perspective genre est comprise, reconnue ou rejetée, mise en œuvre et réalisable. Le rapport traite de la question du genre dans quatre des cinq piliers de l'action antimines (déminage / étude d'impact, éducation aux dangers des mines (EDM), assistance aux victimes et activités de sensibilisation), et fournit des exemples de bonnes pratiques sur l'intégration d'une perspective genre sur le terrain.

La conclusion principale de l'étude montre que la dimension genre n'est pas seulement une question d'égalité, mais aussi de qualité. En prenant en compte les besoins et priorités de tous les membres de la population, l'intégration d'une perspective genre permet d'améliorer de manière significative les résultats et l'impact des activités antimines.



## Mythes sur l'intégration d'une perspective genre dans l'action antimines

### **Mythe 1: « L'intégration d'une perspective genre dans l'action antimines ne vise que les femmes et ne bénéficie qu'à elles ».**

L'intégration d'une perspective genre dans l'action antimines vise et profite à tous les membres de la société, les femmes, les filles, les hommes et les garçons. Un exemple concret est fourni par une organisation collectant des informations auprès des femmes et des hommes dans les communautés touchées par les mines, et mettant en place des équipes d'enquête composées tant d'hommes que de femmes. En raison de leurs connaissances et expériences distinctes, les femmes et les hommes peuvent identifier des zones contaminées par des mines antipersonnel qui ne seront pas les mêmes. Cet exemple illustre le fait que des informations précieuses auraient été laissées de côté si l'étude n'avait impliqué que le groupe des hommes ou que celui des femmes.

### **Mythe 2: « La question du genre est complexe et coûteuse à mettre en œuvre dans l'action antimines ».**

La question du genre, malgré sa complexité apparente, est universellement applicable dans l'action antimines, indépendamment du pilier, de la région ou de la culture. L'intégration d'une perspective genre est réalisable par de petits moyens et à faible coût. Un exemple d'intégration d'une perspective genre est de faire en sorte que les hommes, les femmes, les garçons et les filles se reconnaissent dans les images utilisées dans le matériel d'EDM. Cet exercice est peu coûteux, veille à ce qu'aucun des deux sexes ne soit exclu et à ce que tous les membres de la communauté puissent se sentir concernés.

### **Mythe 3: « Le poids de la culture et des traditions représente l'obstacle principal à l'intégration d'une perspective genre dans l'action antimines ».**

La culture et la religion sont fréquemment invoquées comme arguments pour ne pas intégrer une problématique genre dans l'action antimines, avec pour référence la "situation unique" d'un pays en particulier. Pourtant, les résultats issus de la recherche empirique apportent la preuve du contraire. En réalité, le manque de connaissances et de volonté semble constituer le véritable obstacle à l'intégration d'une perspective genre. Partout dans le monde, des organisations ont employé des femmes démineuses dans des environnements où d'autres organisations déclaraient que cela était « impossible ». Par exemple, en abordant le processus de recrutement à travers le prisme du genre et en remettant en cause certaines notions et idées, ces organisations ont découvert que les prétendus obstacles en termes de culture et de traditions n'étaient de fait pas fondés.

### **Mythe 4: « L'intégration d'une perspective genre consiste simplement à recruter des femmes ».**

De nombreuses organisations sont persuadées d'avoir intégré une perspective genre parce qu'elles emploient des femmes. Il est vrai que l'emploi des femmes, par exemple, dans les activités de déminage, est un excellent moyen d'assurer la participation des femmes à l'action antimines. Cela se fait au Laos, au Cambodge, au Liban, pour ne citer que ces pays, dans lesquels ces femmes agissent comme des modèles et représentent une source d'inspiration pour d'autres femmes. Néanmoins, l'emploi des femmes dans l'action antimines peut également renforcer les stéréotypes, les femmes étant recrutées pour travailler dans l'administration, l'éducation ou la réhabilitation, plutôt que comme démineuses, rôle traditionnellement perçu comme étant masculin. L'emploi des femmes ne représente qu'une partie de l'intégration d'une perspective genre, et ne suffit pas à assurer à la fois égalité et qualité.

### Saviez vous que...

- en 2006, sur 5 751 décès par mines antipersonnel et restes explosifs de guerre identifiés, 89% concernaient des hommes ?
- en raison d'inégalités basées sur le genre dans l'assistance aux victimes, les femmes ont un accès moindre aux soins, résultant en un taux de mortalité plus élevé pour les femmes (43%) que pour les hommes (29%) ?
- certaines études indiquent que les épouses de survivants de mines sont confrontées à un risque plus grand d'être victimes de violence conjugale ?
- les hommes et les femmes n'ont pas un accès égal aux terrains déminés ?
- en dépit du fait que les hommes constituent le groupe le plus à risque, les activités d'EDM ciblent surtout les femmes ?
- la définition officielle du terme « victime » comprend non seulement les survivants directs des mines antipersonnel (en majorité des hommes) mais également les personnes (en majorité des femmes) vivant avec, étant dépendantes ou en charge de survivants ?